



# Bulletin Municipal



janvier 2012

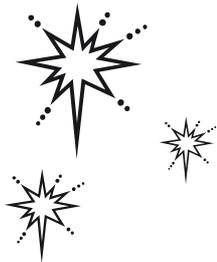
- Informations communales
- Paroles d'associations



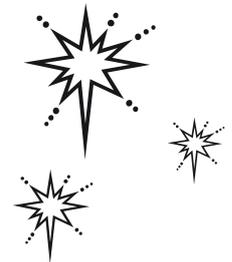


# PÈRE MÈRE du Village





# Meilleurs Vœux pour 2012 !



*L'ensemble du conseil municipal et le personnel communal  
se joignent à moi pour vous souhaiter à tous  
une année 2012 pleine de projets.*

*2011 vient de fermer ses portes...  
Et il ne faudra en garder que le meilleur de nos souvenirs.*

*Une année nouvelle s'offre à nous avec son lot de surprises,  
de bonheur et parfois aussi d'épreuves.  
Je souhaite pour chacune et chacun d'entre vous  
Qu'elle soit riche de joie et paix...  
Qu'elle déborde de gaieté et de prospérité sans oublier la santé...  
Qu'elle accomplisse vos plus beaux rêves  
et se remplisse des couleurs du bonheur !*

*Nous avons le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux :*

**SAMEDI 7 JANVIER 2012**  
**à 11h00**  
**à la salle socio-culturelle**

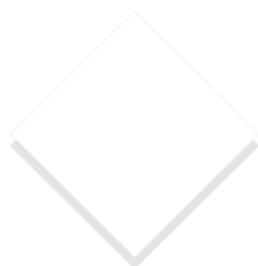
*Vous pourrez y rencontrer les élus locaux, ceux des communes voisines,  
les représentants des associations et passer avec eux un moment convivial.*

Le Maire,  
Maurice BERTHET





## Informations Communales



■ 3	Les Vœux du Maire
■ 6	Commune et communauté...!
■ 7	Où en est le PLU ?
■ 8	Finances communales
■ 11	Le Centre Communal d'Action Sociale
■ 12	Les travaux, bâtiments et habitats en 2011
■ 15	Voirie et réseaux
■ 16	Sur le chemin de l'école
■ 19	Infos diverses et variées
■ 20	Le SIHO
■ 21	Les reconnaissez-vous ?
■ 22	Etat-civil 2011



# Commune et communauté...!

**Lorsque les élus, conformément à la loi, ont décidé de réunir les communes dans des communautés de communes ou d'agglomération l'intention était plutôt généreuse. Le proverbe ne dit-il pas : L'union fait la force ?**

Les crises successives que nous vivons depuis plusieurs années sont de nature à conforter cette idée, puisque, malgré les augmentations d'impôts, nos moyens financiers ne sont pas à la hauteur de nos objectifs. Toutefois, une idée simple peut rapidement devenir une affaire compliquée. Les rapports avec la communauté ne sont pas "un long fleuve tranquille".

La commune de St Cassien respectueuse des autres communes, n'a pas l'intention de se laisser dépouiller de toutes ses compétences et particulièrement de celles que nous considérons comme essentielles : les Finances, l'Urbanisme. Donc, de temps en temps, les débats sont fermes, voire houleux. Toutefois entre gens civilisés, nous nous efforçons qu'ils restent courtois.

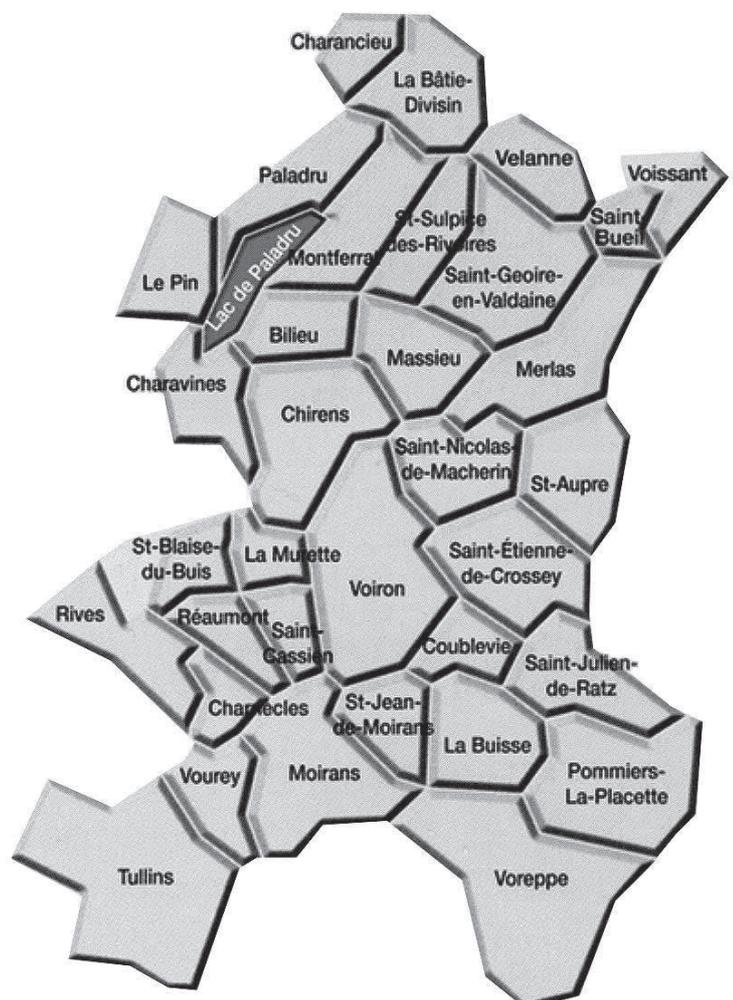
Si nous avons fait le choix à St Cassien de rester un village rural, nous devons tenir compte des ambitions de la Communauté, de la ville-centre Voiron, et des cinq pôles d'appui que sont : Voreppe, Moirans, Tullins, Rives, et St Geoire en Valdaine.

Si nous sommes et devons rester solidaires, nous ne voulons pas payer pour les autres, sans contrepartie. C'est parfois difficile de se faire entendre et comprendre, mais nous ne sommes pas en panne d'énergie pour défendre les intérêts de notre village, sans pour autant vouloir porter préjudice aux autres. Toutefois, nous ne saurions rester sur des conceptions rétrogrades, qui nous empêcheraient d'avancer au même rythme que les autres. Nous savons que la Communauté peut nous apporter beaucoup si nous savons négocier nos attentes.

Je vous rappelle que vos représentants à la communauté du Pays Voironnais sont Maurice Berthet, Maire, et votre serviteur.

*Guy Guilmeau*  
Adjoint

## Les 34 communes de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais





# Où en est le PLU ?



**Les nerfs des impatients sont mis à rude épreuve ! L'ouvrage est complexe. Il obéit à des lois, des règlements et des procédures compliquées. Non seulement les éléments de rédaction sont longs à mettre en place, mais les délais à respecter entre les réunions de concertation les rallongent encore.**

**A ce jour ont été réalisés :**

- étude de l'environnement
- étude des risques naturels
- étude de la flore et de la faune
- évaluation et objectifs de population
- rédaction du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)
- Deux réunions publiques
- Débat sur le PADD au conseil municipal

L'importance du PADD ne doit échapper à personne. C'est la traduction d'un engagement politique très fort pour les prochaines années :

- choix de rester un village rural
- évolution de la population : environ 1200 habitants en 2020
- renforcement du centre bourg
- sécurisation de la RD 12
- préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

## **Etude de zonage**

**Les quatre zones principales sont :**

- Zone U - Zone urbaine
- Zone AU - Zone à urbaniser (sous conditions)
- Zone A - Zone Agricole
- Zone N - Zone naturelle ou forestière

Ces zones peuvent être indicées pour correspondre



à des objectifs particuliers, par exemple : Nh pour des zones naturelles habitées.

Actuellement, nous travaillons sur les règlements. Il s'agit de fixer pour chaque zone une fonction particulière qui obéit à des règles d'utilisation précises définies par la loi, le code d'urbanisme, le code de la construction, le Scot.

Alors que, dans les POS, les règlements définissaient avec précision ce qui pouvait être fait, la loi a fait évoluer le concept et le PLU fixe plutôt les interdits. C'est le principe : tout ce qui n'est pas interdit est permis, l'essentiel étant de ne pas contrevenir à l'intérêt général.

## **Que nous reste-t-il à faire ?**

- Terminer le règlement
- Réunion avec le représentant de l'Etat pour avis sur l'orientation de l'avant-projet et le zonage.
- Réunion avec les PPA (Personnes Publiques Associées). Il s'agit des Administrations : Etat, Conseil Général, Communauté d'agglomération, Communes limitrophes, Chambre d'Agriculture, Chambre du Commerce, Chambre des Métiers, Associations...
- Réunion publique pour présenter l'ensemble du projet
- Arrêt du projet
- Avis des PPA
- Enquête publique ( 1 mois)
- Rapport du commissaire enquêteur
- Ajustements
- Approbation par le conseil municipal

Objectif de mise en application début 2013... ? si tout se passe bien... !

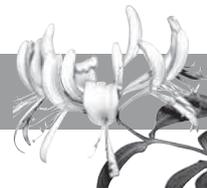
Guy Guilmeau  
Adjoint



# Les finances communales

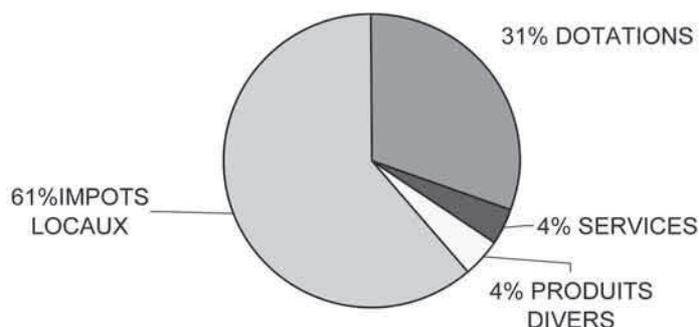
Compte administratif 2010 en milliers d'euros

Fonctionnement		REALISE
<b>Recettes</b>		
Dotations		170
Services (cantine)		22
Produits divers (locations)		23
Impôts locaux		341
<b>Total</b>		<b>556</b>
<b>Dépenses</b>		
Frais de personnel y compris charges sociales		163
Fournitures		27
Entretien - Assurances - Maintenance		63
Electricité		12
Combustibles		10
Location immobiliere (préfabriqué)+mobiliere		5
Impôts (taxe foncière+ordures ménagères)		6
Charges intercommunales		24
Frais de gestion		39
Frais financiers		38
Subventions associations + CCAS		8
Charges diverses et exceptionnelles		6
Amortissements		11
<b>Total</b>		<b>412</b>
<b>Résultat comptable</b>		<b>144</b>
<b>Investissement</b>		<b>REALISE</b>
<b>Recettes</b>		
Subventions d'équipement		247
Fonds de compensation TVA +TLE		49
Emprunts nouveaux		150
Amortissements		11
Affectation partie résultats exercices antérieurs		110
<b>Total</b>		<b>567</b>
<b>Dépenses</b>		
Remboursement en capital des emprunts		63
Frais d'études		22
Acquisition matériel + mobilier		5
Travaux batiments		19
Voirie - aménagement village		29
Salle socio culturelle		547
Chaufferie au bois + réseau de chaleur		198
<b>Total</b>		<b>883</b>
<b>Solde d'investissement</b>		<b>-316</b>
Résultat antérieur non utilisé		413
Résultat comptable de fonctionnement de l'exercice		144
Résultat d investissement de l'exercice		-316
Excédent comptable à la clôture		241

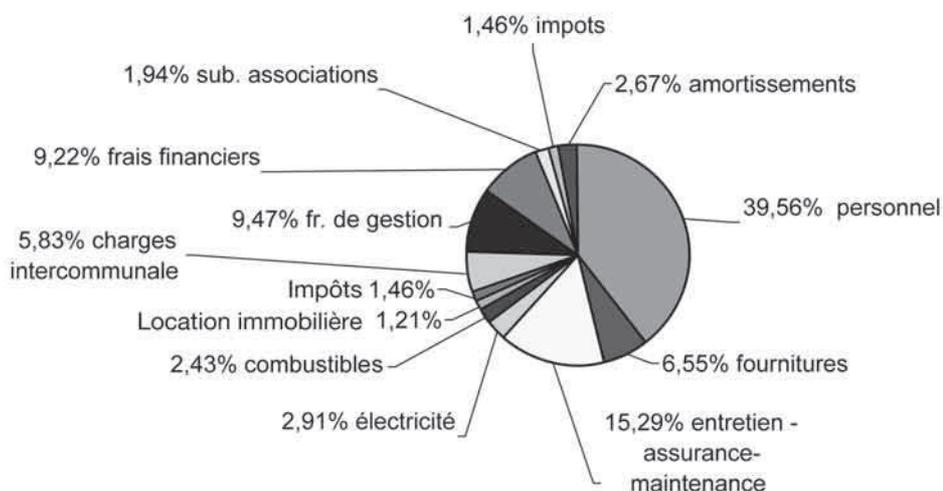


## Compte administratif 2010 en pourcentage

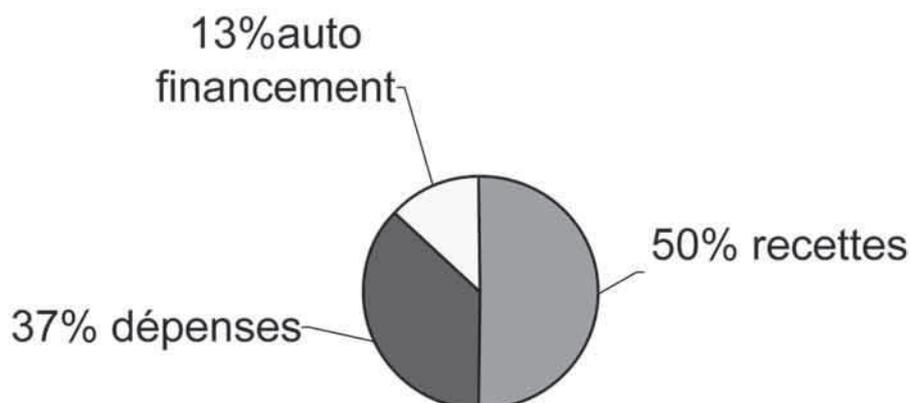
### RECETTES DE FONCTIONNEMENT



### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

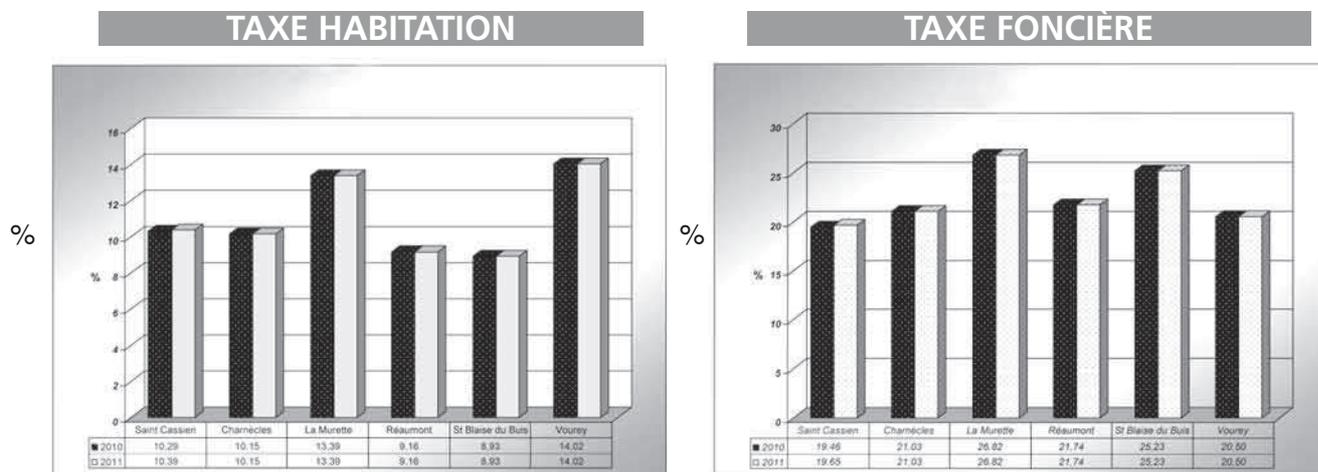


### FONCTIONNEMENT 2010





## Evolution des taux d'imposition



Pendant l'année 2010, la construction de la salle socio culturelle et de la chaufferie au bois a commencé, et s'est poursuivie en 2011.

Le financement s'est fait en partie par un emprunt de 400 000,00 € en 2009 et un emprunt de 150 000 € en 2010.

De ce fait, les frais financiers 2010 de la commune s'élèvent à 38 296 €.

Endettement de la commune			
	2009	2010	2011
capital	76 560	63 060	70 812
intérêt	25 326	38 296	39 470
<b>TOTAL ANNUITE</b>	<b>101 886</b>	<b>101 356</b>	<b>110 282</b>
endettement par habitant recensement 2009 (1100 habitants)	92,62	92,14	100,26

Christine MOULIN  
Adjointe en charge des finances



# Le Centre Communal d'Action Sociale



## LES ACTIONS SOCIALES : quelles sont-elles ?

Le CCAS finance le repas des Aînés, et des colis de Noël pour les personnes ne pouvant participer au repas.

Le CCAS participe financièrement au séjour des enfants dans les centres de loisirs de Rives et de la Murette.

Le CCAS apporte un soutien matériel ou pécuniaire aux familles en grandes difficultés et sur avis de la commission.

Les recettes qui équilibrent ces dépenses sont : la subvention communale, le produit des concessions du cimetière, les dons des particuliers et les bénéfiques engendrés par une manifestation annuelle sur la commune.

Cette année, c'est une "bourse aux jouets et puériculture" qui a été organisée à la salle des fêtes, et cette activité a remporté un franc succès auprès du public, exposants et visiteurs.

**Dans le cadre d'aide à la personne, différentes associations sont là pour offrir un service de ménage, de soutien scolaire, de repassage, d'aide à domicile.**

## Zoom sur l'association mandataire

Cette association se veut l'intermédiaire entre l'employeur et le salarié. Elle assure toute la ges-

tion administrative (recrutement, contrat de travail, bulletin de salaire...)

## Quelles prestations offre-t-elle ?

### ● pour les familles

entretien du logement, garde d'enfants, soutien scolaire, aide aux devoirs.

*Possibilité d'avoir un financement de la CAF pour la garde des enfants de moins de 6 ans.*

### ● pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

courses, préparation et aide aux repas, aide à la toilette, garde de nuit et week-end, entretien courant du logement.

*Les personnes âgées de plus de 70 ans sont exonérées de cotisations URSSAF patronales L'intervention pourra s'inscrire dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)*

Le tarif horaire, au 01/01/2011, varie de 12,40 € à 15,19 € suivant certains critères. Pour le soutien scolaire : 25.05 € de l'heure.

**Interventions à domicile : 7 jours sur 7  
et 24 heures sur 24**

Une déduction fiscale applicable à tout emploi familial égale à la moitié des frais engagés.  
Possibilité de régler avec un Chèque Emploi Service Universel (CESU préfinancé).

Christine MOULIN  
Adjointe en charge du CCAS



# Les travaux bâtiments et habitats en 2011

## Les travaux d'investissement :

**Dans les bâtiments publics,  
la commune a investi 135 004 € en  
2011**

### 1-1 Salle socio-culturelle : 53 664 €

- solde de fin des travaux des entreprises de construction : 33 985 €
- solde bureau de contrôle : 1 064 €
- réseau téléphonique ( France Télécom ) : 1 242 €
- couche supplémentaire de lasure sur menuiseries extérieures : 5 059 €
- aménagement intérieur : 12 314 €
  - équipement cuisine : évier, réfrigérateur,
  - équipement salle : tables, chaises, grilles d'exposition et autolaveuse pour le sol.

### 1-2 Aménagement extérieur de la salle socio-culturelle : 33 420 €

- terrassement, plantation d'arbres : 4 105 €
- revêtement bi-couche par l'entreprise SACER : 22 329 €
- éclairage extérieur - pose de 2 lampadaires : 3 039 €
- bureau d'études et maîtrise d'œuvre (M.COLOMB) : 3 947 €.

### 1-3 Chaufferie bois (fin des travaux) : 11 120 €

- mission de contrôle technique (Socotec) 1 256 €
- entreprise Glandut (trémie) 9 864 €.

### 1-4 Démolition de l'ancienne salle des fêtes : 28 196 €

- diagnostic amiante : 1 375 €
- suppression des réseaux (ERDF, France Télécom) : 1 107 €
- démolition et évacuation des déchets par l'entreprise Portloc : 25 116 €
- aménagement d'une pelouse : 598 €.



> Démolition de l'ancienne salle des fêtes

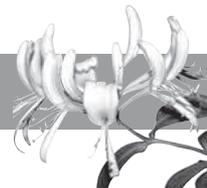


### 1-5 Ecole : 2 241 €

- achats : tapis de gymnastique 1062 €, d'un ordinateur portable 658 €, de tableaux en liège 294 €,
- travaux d'électricité : 227 €.

### 1-6 Ecole maternelle : 3 616 €

l'augmentation des effectifs de l'école maternelle a obligé le transfert des jeunes écoliers dans les locaux de l'école de la Fontaine.



**Des aménagements ont été nécessaires :**

- modification des toilettes : **2 916 €**
- achats de mobilier (tables) : **300 €** et achats de bois pour fabriquer des bancs et rangements : **400 €**.

Nous remercions le grand-père menuisier qui a réalisé cette fabrication sur mesure et de très bonne qualité.

**1-7 Mairie : 2 747 €**



- il était nécessaire de créer un lieu confidentiel, d'accueil et d'écoute, au rez-de-chaussée de la mairie, le coût de cet aménagement est de **2399 €**
- achat d'une lampe rétroprojecteur : **348 €**.

**Aux Services Techniques : 18 336 €**



- achat d'un véhicule utilitaire pour **17 828 €** en remplacement de l'ancien qui arrive en fin de carrière,
- achat d'un compresseur d'air pour le nettoyage de différents matériels et outils : **508 €**.

**Dépenses de fonctionnement**

■ Les dépenses énergétiques : **29 345 €**

	Rappel 2010	Rappel 2010	2011	2011
	Consommation	Prix TTC	Consommation	Prix TTC
Eclairage public	38 453 KWh	2 909,46 €	45 742 KWh	3 924,32 €
Electricité : éclairage chauffage	57 131 KWh	8 895,67 €	82 768 KWh	10 268,37 €
Fuel (chauffage)	21 194 litres	13 097,42 €	5 101 litres	4 070,09 €
Bois déchiqueté	58 m <sup>3</sup>	1 387,36 €	255 m <sup>3</sup>	5 380,50 €
Carburant : véhicules, tondeuses...		979,80 €		1 300,00 €
Eau		1 116,07 €	569 m <sup>3</sup>	1 729,33 €
Ordures ménagères				2 672,00 €

**Remarques :** Une augmentation très significative de la consommation électrique dans les bâtiments communaux et de l'éclairage public due à :

- une nouvelle facturation a été mise en place par EDF (le mois décembre 2010 a été facturé en 2011),
- les tarifs de l'énergie électrique sont en hausse, la CSPE (Contribution au Service Public de l'électricité) et la TDCFE (Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité) augmentent la facture,
- une fréquentation plus importante des bâtiments communaux et de la nouvelle salle

Le prix moyen du litre de fuel domestique est de 0,80 € contre 0,618 € en 2010 (+29%).

Sur le poste combustible (chauffage), le choix du bois déchiqueté a fait gagner 5000 € par rapport à 2010 (en ne tenant pas compte de l'augmentation du tarif du fuel et du volume de la nouvelle salle).

**Rappel des consignes générales aux utilisateurs des bâtiments publics :**

- éteindre les lumières
- fermer les portes
- baisser le chauffage en quittant les lieux.



## Les dépenses d'entretien

- **Extincteurs** : 2 595 € pour le remplacement d'extincteurs périmés, d'autres volés et l'entretien du parc existant, obligatoire une fois par an.
- **Chaudières bois, fuel** : 6 799 € ce montant comprend l'entretien, la maintenance et les différents dépannages en cours d'année. Nous attendons un remboursement d'assurance pour des réparations suite à coup de foudre (1 420 €).
- **Travaux d'entretien et de maintenance en menuiserie** : 1 320 € (travaux effectués dans les bâtiments scolaires, salle des mariages et réparations au gymnase, à la cantine-garderie suite à des effractions)
- **Gymnase** : 350 € (travaux de maçonnerie suite à une effraction d'une porte de secours)
- **Toitures** : 801 € pour changement de tuiles cassées (salle des mariages, cantine-garderie, vestiaire football et local des boulistes) et réparation des descentes de chéneaux au gymnase.
- **Fournitures diverses et d'entretien pour la nouvelle salle** : 800 €
- **Fournitures diverses de quincaillerie d'un montant de 1 703 €** pour des travaux de maintenance qui sont réalisés par nos 2 employés communaux.
- **Jeux de boules** : 753 € pour l'achat du grillage de protection, la pose ayant été réalisée par l'Amicale boules.
- **École des Marronniers** : 1 752 €
  - 299 € pour le câblage informatique,
  - 1 070 € pour l'esquisse dans le cadre du projet de réhabilitation de 2 classes du bâtiment,
  - 383 € pour le diagnostic de solidité des poutres et solives du plancher de l'étage.
- **Lavage des vitres des différents bâtiments** : 665 € (2 interventions sont nécessaires par an)

- **Lavage des draps de lit** du dortoir de l'école maternelle, des tabliers, des serpillières et divers torchons : ce service est assuré par l'entreprise d'insertion Bleu Ciel pour la somme de 297 € à chaque période de vacances scolaires.

- **Maintenance, entretien et dépannage** : 7511 €
  - 528 € pour l'horloge et les cloches de l'église,
  - 1 170 € pour l'éclairage public,
  - 1 221 € pour le matériel roulant (véhicule utilitaire, tracteur, tondeuses et débroussailleuse),
  - 4 592 € pour les matériels informatiques et copieurs de la mairie et des écoles.

## Travaux bâtiments 2012/2013 :

En 2011, le conseil municipal a demandé une esquisse à Madame Bernerd, architecte du Service Aménagement Opérationnel du Pays Voironnais, pour la réhabilitation de la classe existante au rez-de-chaussée et le projet d'aménagement d'un appartement de fonction en classe primaire au 1<sup>er</sup> étage, à l'école de Marronniers.

Suite à ce travail préparatoire, nous continuons à avancer avec l'architecte, les bureaux de contrôle et d'étude de génie civil pour la faisabilité de ce projet.

Le regroupement des 2 classes primaires à l'école des Marronniers permettrait un meilleur fonctionnement et la suppression du préfabriqué.

*Daniel Chamelet,*  
1<sup>er</sup> adjoint



# Voiries et réseaux



**Pour cette année 2011, la commission communale en charge des réseaux et voiries, a fait effectuer :**

- la dernière tranche de goudronnage du **Chemin de Bavonne** :

C'est l'entreprise SACER, "mieux disante" à l'appel d'offres qui a été retenue. Ces travaux se sont déroulés à la fin des vacances d'été, en gênant le moins possible les nombreux usagers de cette route.

- depuis plusieurs années, les riverains du **Chemin de la Garenne**, que nous partageons avec La Murette (puisque cette voie détermine la limite de commune), en demandaient la réfection. La municipalité de La Murette nous ayant fait part de son désir de réaliser cette année cette opération, nous avons donné un avis favorable pour un goudronnage bicouche.

Ce type de revêtement demande beaucoup de gravillons et cela a créé une gêne pour certains riverains. Dès que cela a été possible, nous avons remédié à ce problème en faisant intervenir la "balayeuse-aspiratrice" du Syndicat de Bièvre, et les gravillons ont été "récupérés" pour servir ailleurs. Une riveraine a remercié l'employé communal de ce travail.

- Une autre opération a été accomplie, au **Chemin des Écoliers** :

Depuis longtemps, nous étions alertés de la dangerosité de ce passage où les racines des arbres avaient soulevé le goudron d'au moins vingt centimètres en plusieurs endroits. De plus, des flaques d'eau se formaient dans les creux les jours de pluie. C'est l'entreprise SACER, sous la responsabilité de M.REGIS, conducteur de travaux, qui a



été chargée de ce travail, effectué dans les règles de l'art.

- C'est le Pays Voironnais, qui a réalisé les points à temps (autrement dit la remise en état du goudronnage des voies communales). Le crédit affecté à cette opération pour 2011 a permis de faire la partie sud de la commune, nous espérons inscrire la partie nord au budget 2012.

Les chemins les plus utilisés se détériorent évidemment plus vite, et c'est le plus souvent les plus longs...

Le futur budget nous permettra-t-il de satisfaire tout le monde ????

J'en doute, mais nous ferons toujours au mieux de nos possibilités.

## Et la RD 12 ?

- Le projet, établi par le Cabinet Alp'Etudes, a été validé par les services techniques du Conseil général.

Les dossiers de subventions pour une première tranche (aménagement de l'entrée Est) sont déposés.

Nous espérons l'arrivée des entreprises pour l'été 2012...

Nous comptons sur votre présence lors de la réunion de présentation qui aura lieu :

**Vendredi 20 Janvier 2012  
À 20 heures, à la salle socio-culturelle**

Daniel AILLOUD  
Adjoint en charge de la voirie



# Sur le chemin de l'école

**A** Saint Cassien, cette année 75 écoliers ont repris le chemin de l'école.

L'afflux important de nouveaux arrivants, et particulièrement de petits élèves, a amené les enseignantes à penser à une nouvelle répartition prenant en compte la question du nombre d'enfants et la question des locaux.

**Pour l'année scolaire 2011/2012, la répartition est la suivante :**

**La maternelle, pour les apprentissages premiers, se trouve depuis la rentrée de septembre à l'école de La Fontaine avec 28 enfants :**

- 12 enfants en petite section
- 10 en moyenne section
- 6 en grande section.

L'enseignante, Mme BRAILLON, est présente les lundi, mardi, vendredi.

Mme GALLEGRO assure le quart de temps restant le jeudi.

**Le préfabriqué accueille 21 enfants du cycle 2 pour les apprentissages fondamentaux:**

- 5 enfants en grande section
- 6 enfants en CP
- 10 enfants en CE1

Cette classe est celle de la directrice d'école, Mme COMBET.

**A l'école des Marronniers, nous retrouvons les plus grands, pour le cycle 3 de l'approfondissement. Ils sont cette année 26 :**

- 7 enfants en CE2
- 7 enfants en CM1
- 12 enfants en CM2

L'enseignante est Mme GIBAUD.

Marie-Cécile COMBET, directrice de l'école, travaille en collaboration étroite avec ses collègues dans un dynamisme et un esprit participatif. Cette année, le partage des enfants de grande section maternelle a conduit les deux enseignantes concernées à envisager plusieurs temps de décloisonnement, afin de permettre aux enfants de travailler ensemble et garder le contact.

**Quelques petits rappels sur l'école en France :**

L'école maternelle accueille les enfants avant la scolarité obligatoire, qui, elle, débute à 6 ans. (C'est une originalité du système français...). Elle est le plus souvent organisée en petite, moyenne et grande section, en fonction de l'âge des enfants.

Les locaux des écoles appartiennent aux communes qui ont la charge de leur entretien. En 2009-2010, la France comptait 16 366 écoles maternelles publiques et 131 privées.

**En France, en 2009, 11,6% des enfants de 2 ans et la quasi-totalité des enfants de 3 à 5 ans étaient scolarisés en maternelle.** Elle est le lieu de la première éducation hors de la famille pour la très grande majorité des enfants.

En ce qui concerne l'école de Saint Cassien, les enfants ne sont accueillis qu'à partir de 3 ans. Cette année, exceptionnellement, compte tenu du nombre important d'enfants en maternelle, il a été décidé qu'aucune inscription ne se ferait en cours d'année.

Les textes de l'Education Nationale donnent les grandes lignes de ce que doivent acquérir les élèves au cours des cycles 1, 2 et 3 en maternelle et primaire.

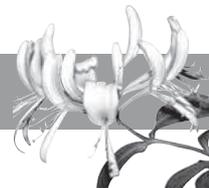
**Le rôle de l'école maternelle**

L'école maternelle est aujourd'hui considérée comme une part normale du cursus des élèves. **Les enfants y développent leurs facultés fondamentales, perfectionnent leur langage et commencent à découvrir l'univers de l'écrit, celui des nombres et d'autres domaines d'apprentissage.** Permettre de vivre une première expérience scolaire réussie est l'objectif majeur de l'école maternelle.

**Les apprentissages à l'école maternelle**

**Le programme est divisé en cinq domaines d'activité :**

- s'approprier le langage et découvrir l'écrit
- devenir élève
- agir et s'exprimer avec son corps
- découvrir le monde
- percevoir, sentir, imaginer, créer



La petite et la moyenne section de maternelle forment le cycle 1, ou **cycle d'apprentissages premiers**. La grande section de maternelle fait partie du cycle 2, ou **cycle des apprentissages fondamentaux**, avec le CP et le CE1.

### Deux grands axes structurent l'enseignement élémentaire :

- la maîtrise du langage et de la langue française
- l'éducation civique

### Dès le CP et le CE1, les élèves découvrent :

- les langues étrangères ou régionales
- les mathématiques
- les activités de découverte du monde
- l'éducation artistique (arts visuels et éducation musicale)
- l'éducation physique et sportive

### De nouveaux apprentissages sont proposés au CE2, au CM1 et au CM2 :

- la littérature
- l'histoire et la géographie
- les sciences expérimentales
- la technologie

Les technologies de l'information et de la communication sont des outils au service des diverses activités scolaires, dont l'appropriation conduira au premier niveau du Brevet Informatique et Internet (B2i).

L'école prend en compte la **pluralité et la diversité des aptitudes de chaque élève**. À côté du raisonnement et de la réflexion intellectuelle, le sens de l'observation, le goût de l'expérimentation, la sensibilité, les capacités motrices et l'imagination créatrice sont développés.

Vous pouvez trouver tous les renseignements

concernant l'école sur le site de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv>.

### Le projet d'école :

Les apprentissages scolaires sont sous tendus par un **projet d'école** qui s'établit sur 3 ans.

A Saint Cassien le projet d'école porte sur trois grands axes :

- **L'axe 1** : amélioration des résultats de tous les élèves et réduction des écarts entre les élèves, avec comme objectifs : maîtriser la langue française, rédiger un texte en utilisant ses connaissances, s'expliquer clairement à l'oral.

Chaque enseignante adapte ces objectifs en fonction des cycles cités auparavant.

- **L'axe 2** : il concerne la prise en charge de la difficulté scolaire avec une différenciation dans la classe et une possibilité d'adapter la durée du cycle.

**L'aide personnalisée est comprise dans cet axe.**

**Elle est proposée chaque jour entre 11h30 et 12h** en cinq périodes de cinq semaines. Les élèves concernés, qui mangent à la cantine, déjeunent au second service.

- **L'axe 3** : ouverture sur les arts et la culture dans un but de culture humaniste. Les objectifs viseront à découvrir quelques éléments culturels d'un autre pays, à pratiquer différentes formes d'expression (productions plastiques, musicales, théâtrales), à s'ouvrir sur l'extérieur.

La mise en pratique de ces différents axes prend plusieurs formes, nous en citerons quelques-unes plus particulières :

- Un projet ski, à Autrans, sur trois sorties en journée,
- Un projet classe nature / voile au Pin, prévue fin mai pour la classe des "grands",
- Un projet vélo, qui se fera à Saint Cassien, le projet prévu au départ étant trop onéreux,



- Un projet citoyen, organisé par la DDEN (Délégation Départementale de l'Education Nationale) avec pour thème "Vivre avec les autres à la maison, à l'école et ailleurs".
- Le projet piscine, qui est toujours d'actualité et fortement conseillé par les textes officiels.

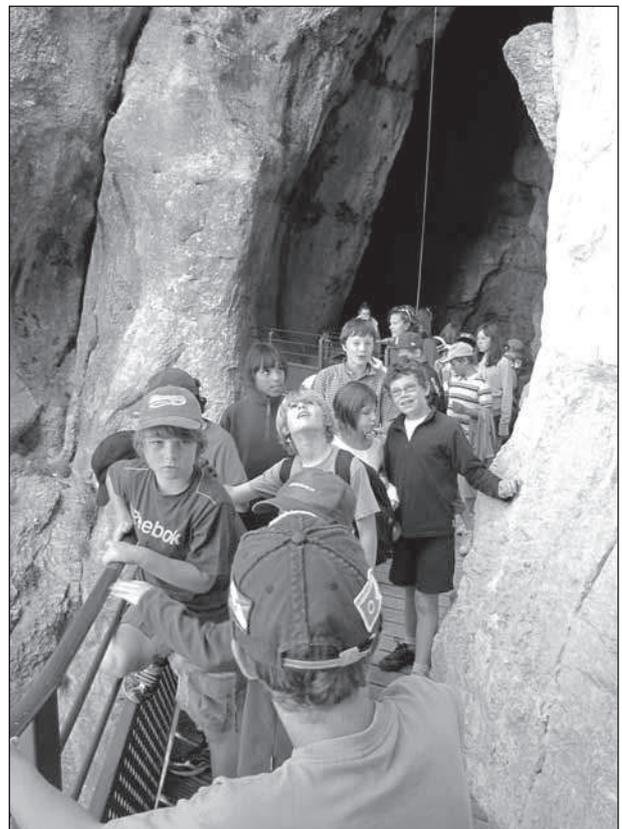
Mais le temps de l'école ne se limite plus seulement aux apprentissages scolaires. Les parents, très nombreux à avoir une activité professionnelle hors la cité, ont la possibilité d'utiliser les services périscolaires mis en place.

Brigitte Longueville et Marion Doriat se relayent (ou se complètent...) et accueillent, avec vigilance et dynamisme, tous les enfants le matin à partir de 7h00 à la garderie, de 11h30 à 13 h30 pour le temps de garderie - cantine, et de 16h30 à 18h30 pour un temps de garderie (avec une activité bibliothèque le jeudi soir). Elodie Cluze-Goron vient seconder les deux permanentes, pendant le temps de cantine.

Brigitte et Marion sont également présentes tous les jours avec les enfants de maternelle pour seconder l'enseignante auprès de tous ces petits et en prendre soin.

Entre 15 et 20 élèves fréquentent la garderie le matin et l'effectif est de 15 à 22 en fin d'après-midi.

40 à 45 d'enfants mangent régulièrement au restaurant scolaire en deux services. Les repas fournis par M. Guillaud, traiteur à Gillonnay, sont confectionnés en grande majorité avec des



produits frais, locaux et si possible bio. Ils sont variés, équilibrés et offrent satisfaction à tous ceux qui se restaurent.

Marie-Geneviève MOREAU  
Conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires



# Infos diverses et variées

Pour les internautes Saint-Cassinois, notez cette adresse :

[www.saint-cassien.fr](http://www.saint-cassien.fr)

C'est l'adresse de notre site Internet en cours de réalisation. Il sera opérationnel prochainement et vous pourrez ainsi retrouver toute l'actualité de votre commune en textes et en images, avec entre autres :

- Les informations pratiques sur la mairie,
- Des liens pour vos différentes démarches administratives,
- Les informations que vous trouvez déjà dans notre bulletin municipal ainsi que dans nos différents "Flash Info",
- Des informations sur les travaux dans votre commune,
- Des informations sur les travaux du conseil municipal,
- Ce qui se passe dans les différentes associations,
- Des flashes sur les manifestations dans votre village,
- ...

Ce site ne remplacera pas nos moyens de communications actuels que sont le "Bulletin municipal" annuel et les "Flash Info".

Nous vous informerons dans un prochain "Flash Info" de sa mise en place.

**Stop pub : merci d'épargner  
ma boîte aux lettres**

**Vous ne lisez pas les imprimés non adressés, et désirez ne plus les recevoir dans votre boîte...**

Il est possible d'apposer sur votre boîte un autocollant ou une étiquette mentionnant le refus de recevoir ces imprimés. Pour se le procurer, un numéro vert 0 800 508 892 ou à la mairie.

**Une Ressourcerie pour donner une seconde vie à vos objets**

A partir du 7 décembre, la ressourcerie du Pays Voironnais récupère les objets, dont vous voulez vous séparer, pour les valoriser et les revendre à petits prix dans un magasin qui ouvrira le 14 décembre.

N'apportez que les objets en état de fonctionnement, qui peuvent être réutilisables ou réemployables : vêtements en bon état, électroménager, hi-fi, jouet, outillages, vaisselle, meubles, bibelots...

Gérée par deux associations d'insertion professionnelle (Emplois verts et Passiflore), la ressourcerie emploiera à terme une quinzaine de salariés et notamment des personnes en difficulté.

Ce nouveau bâtiment est situé sur le site écologique de La Buisse.

**Horaires d'ouverture pour l'apport d'objets :**

- Du mercredi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

**Ouverture du magasin :**

- Mercredi, jeudi, vendredi de 13h30 à 18h
- Samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

**Colonnes à verre**

Grâce à l'amélioration des techniques de tri chez les verriers, il n'y a plus besoin de séparer le verre selon sa couleur pour qu'il soit recyclé...

Les colonnes à verre du Village ont été déplacées et seront à compter de début janvier à votre disposition devant le gymnase André Guillermoz.



# LE SIHO - Syndicat Intercommunal Hydraulique du bassin-versant de l'Olon

*Les 8 communes adhérentes : Charnècles, la Murette, Moirans, Réaumont, Saint-Blaise-du-Buis, Saint-Cassien, Voiron et Vourey*

*Le SIHO a pour mission de réaliser ou faire réaliser toutes études, suivies éventuellement de travaux, en vue de l'amélioration et de la conservation quantitative et qualitative des eaux, la gestion du patrimoine hydraulique et la lutte contre les eaux nuisibles, etc.*

Le projet prioritaire du SIHO est la création de bassins de rétentions des eaux pluviales, sur la partie amont de l'Olon, à la Murette. Cette installation devra être inscrite dans le document d'urbanisme de la commune de La Murette.

Ces bassins ont pour fonction principale d'écrêter les crues. L'autorisation d'effectuer ces travaux, délivrée par les services de l'Etat, nous est annoncée pour courant 2012...

Le financement pourrait bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau et du Département par le biais du Contrat de Rivière des bassins Paladru-Fure-Morge-Olon, dont la candidature auprès du Comité de bassin Rhône Méditerranée vient d'être officiellement agréée, après un long travail administratif et d'études depuis décembre 2009. Le comité de rivière, gérant ce gigantesque accord, se met en place...

Notre dossier sera prêt courant 2012 pour pouvoir être inscrit en 2013 dans le programme d'actions du Contrat de rivière.

Autre bassin de rétention, celui-là naturel : la parcelle de terrain située en aval du pont SNCF sur la RD12, au Village de St Cassien, qui joue un rôle important de protection contre les crues du ruisseau, crues qui pourraient nuire au bon fonctionnement de la voie ferrée Lyon-Grenoble. Celui-ci servirait de complément au bassin installé à la Murette 2 km en amont.

A la demande des élus de la Commune de Vourey en juillet 2010 et par délibération du 19 avril 2011, le comité syndical du SIHO, considérant que le secteur du centre-village de Vourey est actuellement classé en zone d'aléas moyen de ruissellement, et qu'un risque important d'inondations a été repéré, a décidé de prendre en charge des travaux de création de plage de dépôts et de piège à embâcles, ce qui inverse les priorités retenues précédemment (bassin de rétention).

Fin octobre, sous la maîtrise d'œuvre du Cabinet ERGH, l'entreprise SALVI de Chirens, choisie après appel d'offres, a démarré le chantier au lieu le Sabot à Vourey, après déclaration auprès de la Direction Départementale des Territoires et réalisation d'une pêche électrique d'inventaire le 24 octobre.

Cette dernière a été très peu fructueuse, ce qui n'est pas surprenant puisque le tuyau métallique, situé en aval de l'entonnement, ne permet pas, contrairement à la loi en matière hydraulique, la remontée des salmonidés.

Le rétablissement de la continuité écologique, à cet endroit, avec des puits de lumière, est intégré à l'étude programmée en 2012 du contrat de rivière.



Le coût de ces travaux (maîtrise d'œuvre et pêche électrique comprises) s'élève à 82 000 €.

Rappelons qu'à ce jour, la seule ressource du syndicat est les cotisations des communes...

Le SIHO a aussi examiné une demande de la Commune de Réaumont, concernant sa carte des aléas en cours d'élaboration, qui classe le centre bourg et le captage d'eau potable de Nantin en zone V2 (aléas moyen de ruissellement).

L'éventualité d'envoyer une partie des eaux de l'Olon, se déversant côté Réaumont, au droit du pont SNCF (ligne de partage des eaux), sur le marais de Portières a été rejetée.

Rappelons que le but du SIHO est de réduire l'apport d'eau dans la partie aval du bassin-versant.

Maurice BERTHET  
Président



# Les reconnaissez-vous ?



> Ecole de La Fontaine - Classe 1957/1958



> Ecole des Marronniers - Classe 1958/1959



# Etat-civil 2011



## NAISSANCES

---

- |   |                  |
|---|------------------|
| <input type="checkbox"/> VOGLER Noé           | 10 décembre 2010 |
| <input type="checkbox"/> JACQUIN Olivia       | 11 avril 2011    |
| <input type="checkbox"/> GARCIA DE PALMA Milo | 13 mai 2011      |
| <input type="checkbox"/> BATTISTUTTA Erika    | 7 octobre 2011   |
| <input type="checkbox"/> DAHOUMANE Lydia      | 20 octobre 2011  |
| <input type="checkbox"/> GEORGEAULT Cléa      | 5 novembre 2011  |



## MARIAGES

---

- |   |                 |
|---|-----------------|
| <input type="checkbox"/> BURELLE Adrien et TEIXEIRA RIBEIRO Priscilla | 9 juillet 2011  |
| <input type="checkbox"/> PENVERN Eric et PERILLAUD Isabelle           | 5 novembre 2011 |



## DÉCÈS

---

- |  |                  |
|--|------------------|
| <input type="checkbox"/> QUESNEL Pierre              | 13 décembre 2010 |
| <input type="checkbox"/> MONTEILLET Paul             | 31 décembre 2010 |
| <input type="checkbox"/> DIEN Josette épouse LAURENT | 14 mars 2011     |
| <input type="checkbox"/> GUAGLIARDO Vito             | 15 avril 2011    |
| <input type="checkbox"/> BALMAY Jean-Claude          | 15 avril 2011    |
| <input type="checkbox"/> TERMOZ Jean                 | 12 novembre 2011 |

# Père Mère du Village



# Commune de Saint-Cassien

